

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS536

présenté par  
Mme Rist, rapporteure générale

### ARTICLE 29

I. – Supprimer la dernière phrase de l’alinéa 4.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l’Assemblée nationale.

L’ensemble des acteurs seront concertés préalablement l’élaboration du décret, ce qui inclut les industriels. L’élaboration d’un référentiel ne permet pas en soi d’assurer cette concertation et n’est pas un prérequis indispensable à la détermination de critères d’appréciation de l’impact environnemental.

L’application des remises obligatoires sera accompagnée et il n’apparaît pas souhaitable de reporter son entrée en vigueur de douze mois.